

Programme d'alcoométrie de la RAF – Guide d'utilisation

Source: www.eav.admin.ch

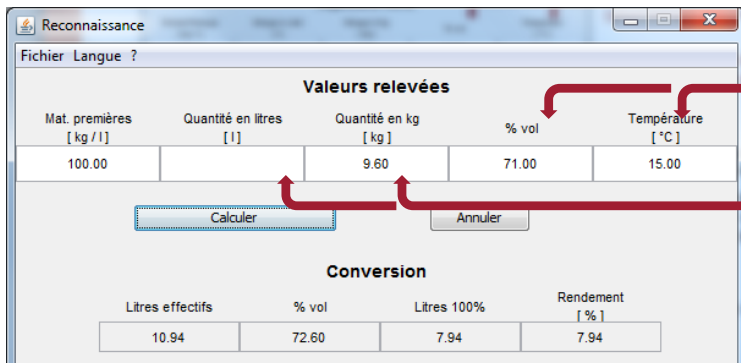
Martin Heiri, Sonia Petignat-Keller | www.destillate.agroscope.ch

Deux fonctions

Le programme d'alcoométrie a deux fonctions: « Reconnaissance » et « Réduction ». De plus, il est également disponible comme application Smartphone « Calco App ».

① Reconnaissance

La fonction « Reconnaissance » permet de ramener la teneur en alcool mesurée au moyen d'un aréomètre à la température de référence, c'est-à-dire 20 °C. En plus du simple calcul du pourcentage volumique, il peut également, selon les données entrées, déterminer le rendement et la quantité d'alcool pur. Finalement, la fonction « imprimer étiquette » (sous le menu « Fichier »), permet d'exporter facilement les valeurs et ensuite de les imprimer.



Introduire les valeurs mesurées avec l'aréomètre (pourcentage volumique et température)

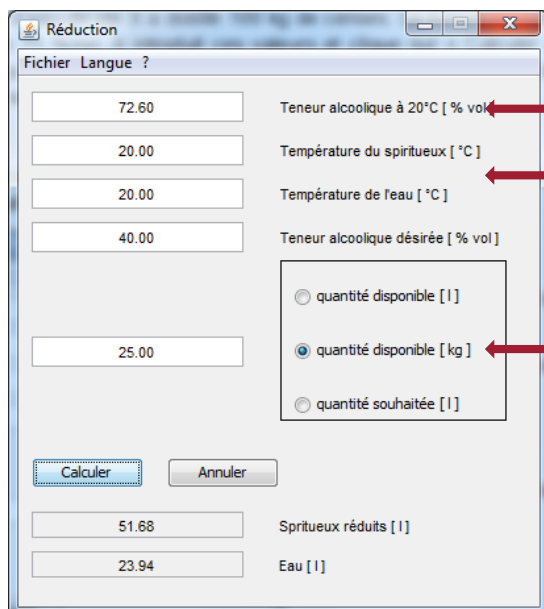
Introduire la quantité en kilogramme ou en litre afin de calculer le rendement

Figure 1 : Interface graphique de la fonction «Reconnaissance»
Source : Régie fédérale des alcools

Exemple: Le producteur d'eau-de-vie X a distillé 100 kg de cerises. Le Kirsch distillé (9.6 kg) accuse une température de 15 °C et une teneur en alcool de 71 %Vol. X introduit ces valeurs et clique sur « Calculer ». Ainsi il constate, qu'à une température de référence de 20 °C, la quantité d'alcool s'élève à un total de 10.94 litres à 72.6 %Vol ou 7.94 litres d'alcool pur. Dans le cas où il introduit la quantité de matière première, alors le rendement est également calculé.

② Réduction

La fonction « Réduction » permet de calculer la quantité d'eau qu'il faut ajouter à un spiritueux, afin qu'il atteigne la teneur en alcool souhaitée.



Introduire la valeur calculée au moyen de la fonction précédente «Reconnaissance»

Introduire les températures : Utile pour le calcul des quantités en litre

Choix entre volume (litres), poids (kg) ou quantité totale souhaitée (litres)

Figure 1 : Interface graphique de la fonction «Réduction»
Source : Régie fédérale des alcools

Exemple: Le producteur X veut abaisser son spiritueux (25 kg) à 40 %Vol afin de le vendre. Il mesure les valeurs suivantes : 71 %Vol et 15 °C. Ensuite, il introduit la teneur alcoolique à 20 °C (72.6 %Vol), la température du spiritueux et de l'eau, ainsi que la teneur alcoolique désirée. Il clique finalement sur «Calculer» et le programme lui indique la quantité d'eau nécessaire (23.94 kg).

www.eav.admin.ch (Documentations -> Publications -> Détermination de la teneur alcoolique)